

Véhicules routiers de plus de 3,5 tonnes: poids et dimensions maxima (abrog. directive 85/3/CEE). Codification

1993/0486(SYN) - 11/01/1996 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission approuve la position commune. Toutefois, les éléments de la proposition de la Commission qui restent en suspens seront discutés ultérieurement.